

VOLET PEDAGOGIQUE DU PROJET D'ETABLISSEMENT

2. LES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES DE FORMATION

2.1. OBJECTIFS GENERAUX

Une ACF est une activité collective inter-niveaux au cours de laquelle les élèves ont à mener à bien un projet dont ils sont à l'initiative. Le projet est l'occasion de mettre les élèves en situation de développer leur autonomie :

- définition d'objectifs,
- planification dans le temps,
- choix des moyens,
- réalisation des objectifs retenus,
- respect d'un échéancier...

Ce projet doit aboutir à une production achevée. La qualité de cette réalisation sera un critère d'évaluation déterminant. La production finale peut prendre diverses formes (pages HTML, vidéo, dossier papier, expérience scientifique, création littéraire ou artistique... Ces réalisations doivent mettre l'accent sur la créativité des élèves.

Les ACF permettent aux élèves :

- d'acquérir différemment des savoirs, des savoir être et des savoir faire,
- de développer une activité cohérente ou complémentaire avec un projet de formation (scolaire, culturel, professionnel...),
- d'acquérir une formation à l'organisation d'un projet et à la communication.

Quand le thème de l'A.C.F. le permet, un réinvestissement dans les cours est souhaitable et pourrait dans ce cas constituer un élément de validation (cf. paragraphe 2.5).

Il est très souhaitable qu'une partie du travail soit produite en langue étrangère.

2.2. OBJECTIFS OPERATIONNELS

A. Formation à l'organisation d'un projet

- Traduire le projet en termes de problématique : le projet part d'une "idée" (originale, séduisante, créatrice...) proposée par un élève, un groupe d'élèves, une tierce personne. Elle induit une démarche qui "charpente" le projet.

- Rechercher des documents : il est souhaitable qu'un projet ACF inclut une recherche documentaire.

- S'organiser en groupes à l'intérieur desquels chaque élève doit être en mesure de préciser et de présenter ses objectifs personnels et trouver une dynamique de travail.

- Assurer un auto-bilan du travail (tenue d'un journal de bord collectif)

B. Formation à la communication et à l'animation

- Exposer le projet en différentes circonstances aux autres élèves du lycée éventuellement dans les cours, les BAS, des émissions de radio, des journaux, le réseau, aux Portes Ouvertes...
- Selon les ACF, déboucher sur une activité finale qui contribue à la vie culturelle du lycée ou qui s'intègre à des manifestations extérieures.

2.3. ORGANISATION GENERALE DES ACF

Des activités intégrées au projet pédagogique et au parcours de l'élève

Pour l'année 2005-2006, 18 demi-journées banalisées seront prises sur le temps d'enseignement dégagé par le projet pédagogique.

Le groupe "classe" disparaît au profit de groupes inter-niveaux constitués autour d'un projet collectif. Des groupes de tous niveaux sont souhaités.

Une activité collective inter-niveaux

Un nombre de 35 à 40 projets paraît suffisant. Il est souhaitable qu'un groupe ACF soit constitué de 10 à 15 élèves maximum, de différents niveaux.

Un ou deux élèves coordonnateurs par groupe seront désignés. Leur fonction consiste à :

- vérifier l'assiduité,
- animer les moments de concertation du groupe,
- assurer la communication à l'extérieur du groupe.

Une formation leur sera dispensée et un petit guide pratique leur sera distribué.

Des adultes relais

Les ACF nécessitent l'implication d'adultes-relais. Ces adultes assument plusieurs fonctions :

La fonction de responsabilité :

La fonction de responsabilité doit être assurée pour chaque groupe par deux membres de l'équipe éducative co-responsables de l'A.C.F.

Elle consiste à observer le fonctionnement du groupe A.C.F. afin de :

- . vérifier l'implication de chacun dans le projet,
- . mettre en garde le groupe quand des dysfonctionnements apparaissent par rapport au projet,
- . vérifier l'échéancier,
- . s'assurer de la mise en oeuvre du journal de bord collectif,
- . vérifier l'assiduité,
- . compléter le bulletin trimestriel et apporter une appréciation individuelle,
- . recadrer le projet,
- . faire émerger d'éventuels besoins en formation des élèves

La fonction "ressource" :

Un réseau de personnes-ressources pouvant être extérieures à l'établissement, apporte expérience,

compétence professionnelle, conseil et formation.

La fonction "expert"

Si le thème de l'ACF sort des domaines de compétences des adultes de la communauté scolaire du L.P.I. le jury ou les professeurs responsables peuvent demander l'appui d'un expert.

Dans ce cas, élèves, professeurs et jury mettront tout en œuvre pour aider à la recherche de cet expert.

L'expert apporte une caution sur les contenus et la faisabilité du projet. Il participe à la validation individuelle et collective.

La fonction "membre de jury"

Il est créé plusieurs jurys comprenant des représentants volontaires des différentes parties engagées dans le projet d'établissement : trois membres de l'équipe pédagogique dont deux professeurs minimum par jury, des parents d'élèves, des personnes extérieures et des anciens élèves.

Leur fonction est d'habiliter, de suivre et d'évaluer les projets.

2.4. Déroulement

Présentation des ACF aux nouveaux arrivants

Les deux premières heures de la première demi-journée ACF sont consacrées à la présentation de l'organisation générale des ACF aux nouveaux élèves et aux nouveaux professeurs à partir :

- des textes fédérateurs,
- des témoignages d'élèves ayant déjà une expérience des ACF,
- de productions ACF de l'année précédente.

L'encadrement est assuré par :

- les professeurs de suivi de seconde,
- les élèves de premières et terminales répartis en groupes ACF de l'année précédente (y compris celles qui n'ont pas été validées)
- les professeurs responsables d'ACF de l'année précédente.

La foire aux idées

Les deux dernières heures de la première demi-journée d'ACF sont consacrées à la "foire aux idées". Par les multiples échanges qui impliquent tous les élèves et tout le personnel éducatif du lycée, des idées d'ACF se précisent, d'autres naissent, des groupes d'ACF se font et se défont. Des panneaux sont mis à la disposition des élèves dans l'arc polyvalent pour l'affichage des différentes propositions.

Le dossier d'habilitation

A l'issue de la première demi-journée, des groupes ACF commencent à se constituer. Au cours des deux demi-journées suivantes, ces groupes peuvent se modifier, en accueillant des élèves hésitants, en affinant le projet, ...

A la fin de la troisième demi-journée, chaque groupe d'élèves doit avoir préparé un dossier d'habilitation comportant :

- le thème abordé et les objectifs à atteindre,
- les motivations personnelles,

- la démarche,
- le calendrier / échéancier de la réalisation,
- la nature de la réalisation,
- le financement nécessaire,
- les noms des deux élèves coordonnateurs du groupe,
- la signature et l'accord des l'adultes co-responsables.

Le passage devant le Comité de Lecture

Le dossier est présenté par les élèves devant le Comité de Lecture (voir plus bas) qui est une émanation du jury (voir plus haut). La date de réunion des différents comités est fixée chaque année dans le calendrier des ACF.

Si, à l'issue de cette présentation, le comité donne son agrément au dossier, le groupe peut poursuivre le projet.

Dans le cas contraire, le groupe doit modifier son projet dans le sens des différentes remarques faites au cours de la réunion. Pour cela, il dispose d'une seule demi-journée ACF. Les dossiers modifiés sont à nouveau présentés devant un deuxième Comité de Lecture

Si, à l'issue de cette deuxième réunion, l'agrément est refusé, l'ACF est définitivement abandonnée. Les élèves concernés sont alors accueillis par un groupe de professeurs qui les aideront à retrouver un projet, soit à partir de leurs idées, soit à partir d'une autre proposition.

Avancement du projet

Les ACF N° 4 à N° 16 sont consacrées à l'avancement du projet. Les élèves travaillent de manière autonome, sous la responsabilité des professeurs responsables. A la fin de chaque trimestre, ceux-ci portent une appréciation sur le bulletin trimestriel.

Par ailleurs, une formation est assurée auprès des élèves coordonnateurs. Il leur est remis un "cahier de bord" comportant :

- les textes ACF,
- le calendrier des ACF,
- des renseignements divers.

Ce cahier de bord sera complété au cours de chaque demi-journée ACF par les élèves qui prendront soin de renseigner :

- les listes d'appel ,
- le journal de bord collectif.

Ce cahier de bord est déposé au bureau de la vie scolaire à la fin de chaque demi-journée ACF.

Mi-parcours

Lors de l'ACF N° 10, tous les groupes ACF exposent devant leur jury réuni en "Comité d'évaluation à mi-parcours", l'état d'avancement du projet. Cette réunion, en présence des professeurs responsables et/ou ressources, est l'occasion d'un recadrage éventuel du projet par rapport aux objectifs initiaux.

A cette occasion, les critères spécifiques (voir plus bas "évaluation du projet") choisis par le groupe et par le comité sont présentés et éventuellement négociés avec le jury.

Les Portes Ouvertes

Les Portes Ouvertes constituent un moment important dans la vie du projet ACF. C'est l'occasion pour chaque groupe ACF de présenter au public l'avancement de leur projet, les réalisations partielles de leur production finale. Le choix de la présentation est laissée à l'initiative de chaque groupe :

- exposition ayant pour support le multimedia, des panneaux, une video, ...
- décoration de la salle mise à la disposition du groupe,
- jeux, sondages, tests, ...

Tout au long de la journée Portes Ouvertes, des élèves sont présents dans chaque salle pour présenter oralement leur projet au public.

La qualité de cette présentation (décoration de la salle, présentation de la production, accueil du public, ...) entre dans l'évaluation globale du projet en fin d'année.

2.5. Evaluation du projet

Fin du projet

A l'issue de la dernière demi-journée, chaque groupe ACF doit avoir achevé :

- la production finale du projet,
- un rapport de quelques pages qui est une synthèse destinée à faire apparaître la démarche de projet et les bilans individuels,
- le cahier de bord collectif.

La production

La production finale peut prendre diverses formes (pages HTML, video, dossier papier, expérience scientifique, création littéraire ou artistique... Ces réalisations doivent mettre l'accent sur la créativité des élèves.

La qualité de cette réalisation sera un critère d'évaluation déterminant.

S'agissant par exemple de pages HTML ou d'un document dactylographié à l'aide d'un logiciel de traitement de texte, la production finale devra respecter un certains nombre de contraintes techniques et de communication fixées en cours d'informatiques outil.

S'agissant par exemple de réalisations artistiques, l'avis d'un expert (si son appui a été sollicité en début d'année) est un élément important dans l'appréciation globale du projet.

S'agissant d'une production ne donnant pas lieu à un support matériel (représentation théâtrale, ...) le groupe doit organiser une présentation devant le jury.

S'agissant d'une production qui s'y prête, le dossier devra être rendu au format PDF.

Le rapport

Le rapport qui ne doit pas excéder quelques pages, est dactylographié à l'aide d'un logiciel de traitement de texte. La qualité technique de ce document (respect des règles de typographie, utilisation judicieuse des fonctionnalités du logiciel, ...) entre dans l'appréciation globale du projet. Afin d'en juger, ce rapport doit être remis sous la forme d'un rapport papier et d'une disquette.

Ce rapport doit faire apparaître la démarche de projet du groupe, les difficultés et les réussites rencontrées :

- rappel du thème abordé et des objectifs,
- planification des tâches,
- échéancier, budget,

- contacts extérieurs,
- ...

Ce rapport contient également les bilans individuels de chaque élève qui précisent en quoi cette activité a été "complémentaire de formation".

Le cahier de bord collectif

Le cahier de bord contenant les listes d'appel de chaque demi-journée et le journal de bord collectif est un élément d'appréciation de l'implication de chacun dans le projet.

Les critères de validation

Une grille de validation commune à tous les jurys sert de support à l'évaluation. Elle comporte deux grandes rubriques :

- les critères généraux communs à toutes les ACF,
- les critères spécifiques à chaque ACF en relation avec le projet et non redondants avec les critères généraux.

Les critères spécifiques sont déterminés à mi-parcours, lors du "Comité d'évaluation à mi-parcours" en concertation entre le groupe ACF et les membres du comité

A cette occasion, les élèves rédigent trois critères spécifiques. Par ailleurs le comité détermine un quatrième critère spécifique.

La validation des projets ACF

La validation des projets ACF est globale. Elle a lieu lors d'une journée entière (les deux dernières demi-journées ACF).

Le jury se constitue en Comité de Validation. Il appuie son évaluation sur :

- la production finale du projet,
- le rapport de synthèse,
- le cahier de bord collectif,
- les critères de validation,
- la prestation lors de la journée "Portes Ouvertes",
- la tenue des salles et le respect du matériel mis à la disposition tout au long de l'année,
- l'avis des professeurs responsables et éventuellement des experts.

Une grille de validation commune à tous les jurys sert de support à cette évaluation.

Le professeur responsable porte, sur le bulletin du troisième trimestre, le résultat de l'évaluation collective et éventuellement une appréciation sur l'implication individuelle de l'élève dans l'ACF.

Lorsque l'élève le souhaite, une attestation concernant son ACF sera délivrée par l'administration.

2.6. Les structures

Le Comité de Lecture

Le Comité de Lecture est une émanation du jury (voir le paragraphe 2.3). La présence des professeurs responsables est recommandée lors de Comité de Lecture pour aider les élèves à intégrer les conseils du comité.

La date du Comité de Lecture est fixée par le calendrier général des ACF, entre la troisième et la quatrième demi-journée ACF.

Le rôle de ce comité revêt six aspects :

- suivre le développement de dossiers ACF avant le vote final afin d'éviter des erreurs de cadrage par les élèves. Le comité agit en tant que conseiller auprès des élèves pour leur rappeler les objectifs incontournables des ACF et leur fonctionnement. Ce travail peut être délégué à des personnes non membres du comité,
- délivrer l'habilitation des dossiers ACF par un vote à la majorité absolue,
- indiquer des affectations possibles aux élèves dont les projets sont refusés,
- recadrer le projet à mi-parcours. En cas de difficulté, ce recadrage peut se faire exceptionnellement à la demande de l'ACF ou du professeur responsable, à tout moment de l'année,
- proposer un critère spécifique à l'ACF lors de l'évaluation intermédiaire du mois de janvier.

Pour évaluer les enjeux en terme de contenu, le Comité de Lecture comportera au moins une personne compétente en la matière ou la consultera pour avis (voir plus haut, le rôle de l'expert).

Les décisions du Comité de Lecture sont souveraines.

Le Comité d'évaluation à mi-parcours

Le Comité d'évaluation à mi-parcours est une émanation du jury (voir le paragraphe 2.3). La présence des professeurs responsables est souhaitable pour aider les élèves à intégrer les conseils du comité.

La date de ce comité est fixée par le calendrier général des ACF lors de l'ACF N° 10.

Le rôle de ce comité est de vérifier que le projet dans son état d'avancement est conforme aux objectifs initiaux et, le cas échéant, le recentrer.

A cette occasion, les critères spécifiques choisis par le groupe et par le comité sont présentés et éventuellement négociés avec le jury.

Le Comité de Validation

Le Comité de Validation est une émanation du jury (voir le paragraphe 2.3). La date de ce comité est fixée par le calendrier général des ACF. Le rôle de ce comité est d'évaluer le projet ACF dans sa globalité. A l'issue de cette validation, chaque ACF se voit attribuée une note globale assortie le cas échéant d'une mention. Le projet ACF est alors déclaré "validé" ou "non validé".

2.7. Bilan des projets ACF

Les productions du groupe, sous toutes leurs formes, ainsi que la grille de validation complétée par le jury, constituent les dossiers-bilans. Ceux-ci enrichissent le fonds documentaire du C.R.D.

Lorsque le support le permet, les productions sont archivées sous la forme d'un cédérom consultable au C.R.D.